

MAIRIE DE MARINGES

Tél. 04 77 94 42 21

secretariat@mairie-maringes.fr

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2024

PRÉSENTS: M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, M. MALIGEAY Fabien, Mme PELLETIER Catherine, M. PONCET Jean-Marc, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. CŒUR Sébastien, Mme JOLY Marie-France, Mme PENVEN-DE-MARI Marie- Hélène, M. GARNIER Philippe.

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : M. Guillaume ASSOGBA (Pouvoir à M. TOINON Alain), M. CROZIER Bernard (Pouvoir à M. MALIGEAY Fabien).

Secrétaire élue : Mme Blandine THEVENON NICOLI.

Ordre du jour :	
1 Approbation procès-Verbal du Conseil Municipal du 11 juillet 2024	
2 Désignation du secrétaire de séance	
3 Délibérations	
1- Participation financière à l'école privée de Maringes - année scolaire 2023-2024	Délibération 2024/09.01
2- Subvention à l'association cantine de l'école Les Blés – année scolaire 2023-2024	Délibération 2024/09.02
3- Convention de mise à disposition d'un agent d'entretien pour l'école – GELF A	Délibération 2024/09.03
4- <u>Décision modificative n°1 – budget général</u>	Délibération 2024/09.04
4 Décisions prises par délégation	
5 Rapport des commissions communales	
7 Questions diverses	

1. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2024

Le procès-verbal de la séance du jeudi 11 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal désigne Mme THEVENON NICOLI Blandine comme secrétaire de séance.

3. DÉLIBÉRATIONS

3.1 PARTICIPATION FINANCIERE A ECOLE PRIVEE MARINGES - Année scolaire 2023-2024

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune verse chaque année à l'école privée de la commune une subvention de fonctionnement.

Monsieur le Maire présente les comptes de l'association qui gère l'école.

Il précise que deux acomptes de 10 000 € ont été versés, par anticipation, à l'association gestionnaire de l'école (délibération du 06 juillet 2023) pour l'année scolaire 2023/2024.

Monsieur le Maire précise que l'école comptabilisait 65 élèves sur l'année scolaire 2023-2024 répartis comme suit : 18 élèves en maternelle et 47 élèves en élémentaire.

Il demande aux membres présents de fixer la participation communale. Il propose également, comme les années précédentes, de mettre à disposition gracieusement la salle d'animation rurale pour la restauration scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis ainsi que pour les activités sportives et récréatives les mardis en journée, les jeudis en journée et les vendredis matin.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

FIXE la participation communale à l'école privée Les Blés à 48 000 € pour l'année scolaire 2023-2024 soit :

- 521.96 € par élève scolarisé en élémentaire
- 1303.77 € par élève scolarisé en maternelle.

Le solde pour l'année scolaire 2023/2024 s'élève ainsi à 28 000 € et sera versé en septembre 2024.

AUTORISE la mise à disposition gracieuse de la salle d'animation rurale à l'école Les Blés dans les conditions citées ci-dessus.

DONNE TOUS POUVOIRS à M. le Maire pour donner suite à cette décision.

Cette délibération est approuvée à 13 voix pour et une abstention.

Il est précisé que la participation proposée dépasse le dernier coût moyen départemental connu d'un enfant scolarisé dans une école publique. M. le Maire précise qu'il y a eu sur la dernière année écoulée une forte inflation et que l'OGEC a précisé les raisons de ce compte déficitaire : Les salaires des agents ont augmenté (augmentation du point d'indice), augmentation de l'indemnité de direction, et surcoûts administratifs dus à de nombreux mouvements d'agents...

Certains conseillers s'interrogent sur la possibilité d'augmenter la cotisation des familles et plus particulièrement pour les élèves ne résidant pas la commune.

3.2 SUBVENTION A L'ASSOCIATION CANTINE DE L'ECOLE LES BLES – ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération 2023/07.03 du 06 juillet 2023 autorisant le versement d'un acompte de 6000 € à l'association cantine de l'école Les Blés pour l'année scolaire 2023-2024.

Monsieur le Maire rappelle que les repas servis à la cantine proviennent de l'atelier du Cuisinier. Il précise que ces repas sont de très bonne qualité, confectionnés avec des produits frais et locaux mais coûtent un peu plus chers que des repas de fabrication industrielle.

Il propose, afin de favoriser une alimentation saine des élèves de l'école avec des repas de qualité élaboré localement, que la commune prenne à sa charge 2.5 € par élève et par repas. Sur la base de 4 235 repas pour l'année scolaire 2023-2024, le montant de la subvention est donc de 10 587.50 €.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au vote de la subvention au profit de l'association cantine de l'école Les Blés de Maringes. Il précise que cette subvention est inscrite au budget 2024 et qu'elle sera versée en septembre 2024.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

FIXE le montant de la subvention cantine à 10 587.50 € pour l'année scolaire 2023-2024. Le solde pour cette année scolaire 2023-2024 s'élève donc à 4 587.50 €.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

Cette délibération est approuvée à 13 voix pour et une abstention.

Plusieurs conseillers évoquent la possibilité d'augmenter le prix des repas facturés aux enfants ne serait-ce que de 10 centimes afin de réduire le déficit de ce budget cantine. M. le Maire indique que cette augmentation est déjà envisagée par les gestionnaires mais qu'elle sera loin d'être suffisante car les coûts de garde et d'accompagnement des élèves augmentent très vite.

3.3 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT D'ENTRETIEN POUR L'ECOLE – GELF A

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°2024/05.04 du 02 mai 2024 l'autorisant à signer une convention avec le Groupement d'Employeurs de Lyonnais en Forez Associatif (GELF A) pour la mise à disposition d'un agent d'entretien afin de renforcer le personnel de cantine jusqu'à la fin de l'année scolaire 2023-2024.

Il précise à l'assemblée que l'association OGEC Ecole des Blés a renouvelé sa demande de bénéficier de cet agent supplémentaire pour renforcer l'équipe lors de la pause méridienne pour l'année scolaire 2024-2025. Il précise également que l'OGEC emploie actuellement 2 agentes spécialisées en école maternelle pour le service et la surveillance des enfants pendant la pause repas.

M. le Maire informe que Mme Annie GRANGE a assuré cette fonction sur la fin d'année scolaire 2023-2024 et qu'elle a donné entière satisfaction.

Il propose donc de renouveler le contrat de Mme Grange du mardi 03 septembre jusqu'au 15 janvier 2025 inclus, date du retour de congé maternité d'une agente titulaire.

Il présente la convention à intervenir avec le GELF A. Mme Grange interviendrait à l'école le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h15 à 13h30 soit 9h hebdomadaires. Ses heures de travail seront facturées 20.38€/h net comprenant la rémunération brute de la salariée de 11.65€/h.

Il précise que la rémunération de cette employée sera prise en charge par la commune.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer cette convention.

Afin d'assurer une continuité du service, il propose de l'autoriser, si cela s'avère nécessaire, de signer toutes nouvelles conventions avec le GELF pour poursuivre cette mise à disposition à la fin dudit contrat.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le renouvellement de cette convention en janvier 2025 en fonction des besoins de l'école,

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces se rapportant à ces décisions.

Cette délibération est approuvée à 12 voix pour et 2 abstentions.

L'assemblée remarque que le budget cantine n'est donc pas équilibré puisque la commune doit embaucher une personne supplémentaire pour assurer le service.

3.4 DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de la trésorerie de régulariser des écritures sur les années antérieures.

	CHAPITRE	ARTICLE	OPÉRATION	MONTANT
D. Investissement	13	13141		+ 5068€
R. Investissement	13	13248	170	+ 5068€
D. Fonctionnement	67	673		+ 0.94€
R. Fonctionnement	11	6232		- 0.94€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de décision modificative

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

Décision prise par M. le Maire :

- Relative à la location d'un appareil de protection de travailleur isolé DATI pour notre agent communal (ceinture pour balise FLEX GSM DATIPLUS. Devis de 380€ HT soit 474 €TTC. Facture annuelle de location 360€HT.
- Relative à l'acquisition d'un véhicule Peugeot Partner. Devis du Garage Olivier d'un montant de 5 476.76€TTC.
- Relative à la réhabilitation de la Maison du Coquetier :
 - Ameublement intérieur de la maison du Coquetier. Devis de l'entreprise CP Menuiserie d'un montant de 8001.99€HT
 - Fourniture totem suivant plan fourni. Devis de l'entreprise Métallerie Fayolle d'un montant de 540€HT.

Décisions prises par Mme THEVENON NICOLI Blandine, Adjointe au maire :

- Relative à la publication du bulletin communal. Devis de l'entreprise IML d'un montant de 2 496 €HT soit 2 745.60 €TTC pour la mise en page et l'impression de 320 bulletins.
- Relative à l'acquisition d'un présentoir à rayon simple pour la bibliothèque. Devis de l'entreprise Manutan collectivités 355.20 €TTC.

5. RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES

CULTURE ET ÉVÈNEMENTS (Rapporteur Blandine THEVENON NICOLI) :

Préparation de la programmation de la semaine bleue prévue du 30 septembre au 08 octobre 2024 ayant pour thème : Bouger plus pour entretenir la flamme

Plusieurs manifestations seront proposées :

Le lundi 30/09 matin : Marche bleue regroupant les séniors et les enfants de l'école.

Mardi 01/10 après-midi : atelier compostage avec les enfants de l'école puis en fin d'après-midi avec toutes les personnes intéressées.

Jeudi après-midi : après-midi jardinage à l'école

Vendredi : atelier cuisine toute la journée en mairie pour les enfants de l'école et les séniors intéressés.

Ateliers animés par l'atelier du cuisinier.

VOIRIE (Rapporteur François DUMONT et Bernard CROZIER) :

PATA sur la route de la Roche (enveloppe intercommunale)

Les travaux vont démarrer sur le quai du bus devant la salle et la sécurisation aux abords de l'école

Pour les travaux de l'Impasse du Coquetier et de la rue des Acacias, il est rappelé que la commune bénéficie d'une enveloppe départementale.

Changement de circulation sur la Rate. La signalisation sera faite en même temps.

Fin du porte à porte le 1^{er} trimestre 2025. Les bacs devront être enlevés...et seront remplacés par des colonnes. 8 points de colonnes sont prévus dans le village. 2 camions pour le ramassage de fréquence hebdomadaire.

Sondage amiante avant travaux sur traversée du village : La commune a mandaté l'entreprise BOBTP et le laboratoire AD LAB pour rechercher la présence éventuelle d'amiante sur les enrobés de la traversée du bourg : Pas de présence d'amiante. En revanche, il a été constaté en face de l'église la présence d'un dosage d'hydrocarbure un peu plus élevé.

6. RAPPORT DES DELEGATION EXTERNES

Culture : Comité de pilotage sur la culture dans les monts du Lyonnais avec les acteurs présents sur les monts.

05 octobre : journée prévue avec tous les acteurs (même économique)

7. QUESTIONS DIVERSES

Enquête publique sur le transfert d'office de la parcelle AE 289 : Le Maire informe que l'enquête publique portant sur le transfert d'office de la parcelle AE 289 est organisée du 04 octobre au 18 octobre inclus.

Mise en demeure envoyée à la caution de nos locataires pour plusieurs loyers de retard (4000€ d'impayés correspondant à 5 loyers de retard en comptant le mois de septembre). Courrier envoyé en recommandé le 29 août laissant un mois à la caution pour régler les loyers avant recours à la voie judiciaire.

Conférence des Maires mardi 17 septembre à 18h00 à la salle d'animation rurale de Maringes.

Banquet des classes en 4 : samedi 28 septembre à 12h00. Présence des conseillers pour servir l'apéritif. L'ensemble de la population est invité à l'apéritif du banquet des classes.

Réunion 20 septembre en mairie (horaires à définir) avec les producteurs locaux pour la mise en place de la vente de leurs produits à la maison du coquetier.

Fin de la séance : 23h15

Prochain Conseil Municipal : Jeudi 10 octobre 2024 à 20h30

M. Blandine THEVENON NICOLI,



M. François DUMONT,

Maire,

